Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 56/1965 (1965)

Artikel: Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et italienne
Autor: Mottaz, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-115256

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DEUXIÈME PARTIE

Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et italienne

C'est par un temps maussade, le matin, franchement pluvieux à la fin de la journée, mais coupé d'une belle et longue éclaircie pour la pause de midi, que les chefs des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et italienne se sont réunis à Martigny, le lundi 27 septembre. Si les délibérations de la conférence ne pouvaient être affectées par les conditions météorologiques, en revanche, pour la partie de la journée qui vit les conseillers d'Etat et leurs collaborateurs reçus par la commune de Martigny et par l'Etat du Valais, la cordialité et la chaleur de l'hospitalité valaisanne ont compensé les humeurs du ciel.

A l'heure fixée, ou peu s'en faut, le président de la conférence, M. Pierre Oguey, conseiller d'Etat vaudois, put ouvrir la séance en remerciant M. Marcel Gross, conseiller d'Etat valaisan, de son invitation, en saluant ses collègues et en excusant l'absence de M. André Chavanne, conseiller d'Etat de Genève, et de M. Plinio Cioccari, conseiller d'Etat du Tessin, ou plutôt de son successeur éventuel, car M. Cioccari vient de quitter le gouvernement tessinois. M. Gross tint à dire à la conférence la bienvenue du Valais et de la ville de Martigny, avant d'indiquer le déroulement de la journée: après les délibérations, elle devait permettre aux conseillers d'Etat d'être reçus par la Commune, de manger «au sommet des vignes», puis de visiter le Comptoir de Martigny et la très belle exposition de masques et traditions populaires, logée au Manoir.

Études pédagogiques

On sait que la conférence des chefs de Départements de l'instruction publique fonctionne comme conseil d'administration de l'annuaire « Etudes pédagogiques »; aussi est-ce à ce titre qu'elle a entendu d'abord le rapport du rédacteur de l'annuaire.

Après avoir signalé que, au comité de rédaction, M. Roger Hügli succède, pour Neuchâtel, à M. Ernest Bille; M. Paul Bourban, pour le Valais, à M. E. Claret, et surtout que M. Augusto-Ugo Tarabori, après quarante-cinq ans de fidélité, quitte la commission et qu'il y est remplacé par M. Elzio Pelloni, M. Mottaz remarque que l'édition de 1964 est conforme au projet présenté à la précédente conférence, et relève que quatre-vingt-six pages sur cent quarante-quatre sont consacrées aux articles principaux (alors que, l'année précédente, le rapport était de quatre-vingt-six à cent quarante-huit). M. Georges Chevallaz a rédigé pour la dernière fois les notices bibliographiques, dont le professeur Georges Panchaud,

directeur du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire, dans le canton de Vaud, reprendra la responsabilité; pour les chroniques cantonales, les successeurs des délégués de Neuchâtel et du Valais à la commission de rédaction reprennent aussi leurs fonctions de chroniqueurs.

Le budget présenté à la dernière conférence, modifié par la décision d'augmenter de vingt pour cent les souscriptions des cantons, présentait un bénéfice supputé de 56 francs au lieu du déficit primitif de 840,50 francs. Les comptes n'en diffèrent pas sensiblement: le bénéfice de l'exploitation est de 146,35 francs, mais il a fallu pour cela renoncer aux hors-texte.

Pour l'édition de 1965, d'importantes augmentations des tarifs de la typographie font passer les frais d'établissement de 6994 à 8097 francs (une augmentation de plus de 1100 francs); il faut compter en outre sept cents francs de plus, si l'on veut rétablir les hors-texte. Comme les recettes restent sensiblement les mêmes, le déficit probable est de 1220 francs sans hors-texte, 1920 francs avec hors-texte. Pour y faire face, la commission de rédaction propose l'augmentation du prix du numéro (de 4,60 francs à 5 francs, pour les cantons, et de 6,50 francs à 7 francs en librairie), l'augmentation de la souscription des cantons (de 6,4 %, si l'on renonce aux hors-texte, de 14 % pour l'édition avec hors-texte) et de nouvelles interventions auprès du Département fédéral de l'intérieur pour qu'il veuille bien augmenter le montant de la subvention fédérale.

Le sommaire proposé pour l'édition 1965 est exactement celui du présent numéro. Le successeur de M. Tarabori a proposé que la chronique tessinoise paraisse en italien, de sorte que la conférence doit se déterminer sur cette proposition.

Le rapport du rédacteur se termine par les remerciements qu'il se sent pressé d'adresser à la commission de rédaction et à son président, M. Pierre Oguey; à la conférence des directeurs de l'Instruction publique de la Suisse romande et italienne, pour sa sollicitude, son intérêt et son appui efficace, qui permettent aux « Etudes pédagogiques » d'être, entre les cantons de la Suisse romande et italienne, un utile organe de liaison et d'information réciproque.

Le rapport du rédacteur, les comptes de l'édition 1964, sont approuvés; le rédacteur est remercié de son rapport et de son activité. Adoptant les propositions de la commission, la conférence décide de majorer le prix du numéro, d'augmenter de 14 % au moins la souscription des cantons, et elle charge son président de faire, en son nom, une démarche auprès du Département fédéral de l'intérieur pour faire augmenter la subvention. Elle accepte volontiers que la chronique du Tessin paraisse en italien et laisse le soin au délégué du Tessin de décider si un article de M. Speziali doit paraître en italien, pour être plus accessible aux Tessinois, ou en français, pour être plus accessible aux autres lecteurs de l'annuaire. Enfin, M. Moine, conseiller d'Etat de Berne, annonce que M. Rebetez quitte l'enseignement, et du même coup la commission de rédaction, où il sera remplacé par M. Liechti, Dr phil., inspecteur des écoles secondaires à Porrentruy.

Glossaire des patois romands

Sous la présidence de M. Gaston Clottu, la conférence se mue en commission administrative du « Glossaire » et, en cette qualité, accepte le procès-verbal de la dernière séance; elle entend le rapport du rédacteur en chef, M. Ernest Schulé. Celui-ci constate d'abord que la cadence de deux fascicules par année se maintient depuis 1959 et qu'on est à la fin de la lettre C. La commission philologique s'est réunie en juin à Sion, où elle a rencontré des patoisants. Quant au rayonnement du « Glossaire », il faut relever que, le professeur Rychner, président de la commission philologique, ayant obtenu un congé de recherche, ce sont les rédacteurs du « Glossaire » qui ont donné à sa place un cours de dialectologie romande, que le Conseil d'Etat de Neuchâtel a accepté de voir donner en hiver 1965-66, et en hiver 1966-67.

Un nouvel arrêté fédéral, de mars 1965, met à la charge de la Confédération 70 % des dépenses du « Glossaire », avec un plafond fixé à 140 000 francs; cette décision met fin à la période déficitaire et permet d'engager un nouveau rédacteur; les recherches n'ont pas encore permis de le trouver, de sorte que, pour l'immédiat, on souhaite engager un assistant scientifique à la rédaction.

Le prix de l'abonnement aux fascicules n'a pas été élevé depuis fort longtemps; il faudrait le faire passer de 12 francs à 14,50 francs.

Le rapport de M. Schulé se termine par les remerciements au président de la commission philologique, au président et au caissier de la commission administrative, aux autorités cantonales et fédérales. Le professeur Rychner s'y associe; il est heureux que les collaborateurs du « Glossaire » puissent être appelés à un travail universitaire, mais, de même que les congés que peut rendre possibles le Fonds national de la recherche scientifique, cela pourrait faire baisser la cadence de rédaction et c'est ce qui donne toute son importance à la proposition d'engager un assistant scientifique. Cette proposition est admise à l'unanimité par la conférence, de même que l'augmentation de 12 à 14,50 francs de l'abonnement aux fascicules.

C'est la dernière fois qu'il faut un artifice pour boucler les comptes: une avance de 20 000 francs accordée par la comptabilité de l'Etat de Neuchâtel; ce qui n'empêche pas d'ailleurs un solde passif de 6743,68 francs (sur un total de dépenses de 184 235,60 francs) en dépit d'un prélèvement au fonds de réserve de 14 717,90 francs. Pour ce fonds de réserve, le résultat de l'exercice est une diminution de 10 164,20 francs, compte tenu de 3785 francs d'intérêts et restitution d'impôts anticipés, de 2050 francs de subventions et de legs.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Avec 230 000 francs aux recettes, 215 500 francs aux dépenses, le budget prévoit un bénéfice de 14 500 francs, compte tenu d'un remboursement de 21 000 francs à la Caisse de l'Etat de Neuchâtel. Ce budget tient compte aussi de l'augmentation de traitement des rédacteurs, comparable à celle des maîtres secondaires de Neuchâtel, au statut duquel la situation des rédacteurs a été naguère assimilée. La conférence accepte de mettre à la charge du « Glossaire », comme l'Etat de Neuchâtel l'a fait pour son corps enseignant, la part de l'employeur et la part de l'employé à la cotisation de rappel de la Caisse de pensions.

Autres objets

Donnant suite à une lettre du 23 janvier 1965 émanant des « Rencontres suisses », la conférence examine l'opportunité de faire figurer l'éducation civique parmi les branches de la Maturité fédérale, de manière à stimuler l'intérêt des dirigeants de l'école secondaire pour cet enseignement.

Tous les cantons sont préoccupés par la baisse de l'esprit civique et le peu d'intérêt que manifestent les élèves secondaires et les candidats au baccalauréat ou à la maturité, pour les notions d'instruction civique. Des essais intéressants ont été entrepris dans certaines écoles, indépendamment du séminaire réuni à Jongny par les « Rencontres suisses », ou compte tenu des conclusions et des vœux de ce séminaire; mais aucun des membres de la conférence ne pense que le remède proposé par les « Rencontres suisses » soit adéquat. En revanche, chacun d'entre eux encourage les efforts qui se font dans son canton, et sur le plan romand, afin de susciter l'intérêt des élèves et des maîtres pour les institutions de notre pays, notamment dans le cadre des cours d'histoire contemporaine et des lesctures de textes d'historiens politiques.

La fondation Pro Aventico s'est adressée aux cantons pour obtenir d'eux une subvention qui lui permette de faire face aux dépenses, extrêmement lourdes, que les circonstances l'obligent à assumer dans un délai très bref: en effet, des constructions importantes sont prévues sur des terrains qu'il serait nécessaire de fouiller systématiquement avant que la réalisation de ces constructions ne supprime toute possibilité de fouilles. Le conseiller d'Etat Dietschi ayant proposé une répartition entre cantons, selon le chiffre de la population, les membres de la conférence estiment inopportune cette taxation à priori, et fausse une clé de répartition qui ne tient pas compte de la force financière des cantons. Toutefois, dans la mesure où les budgets, malheureusement déficitaires dans plusieurs cantons, le permettront, ils sont prêts à montrer à Pro Aventico leur intérêt et au canton de Vaud leur solidarité confédérale.

Etant bien entendu que la conférence n'a pas compétence de décider, il est utile que des requêtes telles que celle-là, celle du Musée Guillaume Tell et celle de la Société d'histoire de l'art en Suisse, soient discutées au cours de cette réunion annuelle: cela permet à chacun des cantons de connaître les intentions des autres et d'en tenir compte pour prendre sa décision.

La célébration de la Journée de l'Europe dans les écoles, qui est à l'ordre du jour, permet à M. Jotterand, secrétaire général du Département de l'instruction publique de Genève, de donner d'intéressants renseignements sur l'activité du Centre européen de la culture et, notamment, sur son souci de fournir aux écoles une documentation pédagogique élaborée. C'est ainsi que le Centre européen a édité une série de brochures et que M. Jotterand lui-même est chargé d'élaborer un ouvrage pour présenter l'Europe aux classes terminales, celles qui précèdent la maturité ou le baccalauréat. Cette brochure sera terminée pour la fin d'octobre. Tous les membres de la conférence sont d'accord de célébrer la Journée de l'Europe dans les écoles, chacun selon le génie et les moyens de son canton.

Sur une question de M. Marcel Monnier, secrétaire général du Département vaudois de l'instruction publique, qui préside une commission chargée d'étudier les problèmes de l'éducation des adultes, chacun des conseillers d'Etat fait une rapide revue des institutions: technicum du soir, cours de perfectionnement, gymnase du soir, université populaire, centres de loisirs, etc., qui existent dans son canton. En résumé, l'on peut dire que des cours du soir existent dans tous les cantons: un Gymnase du soir à Genève, dans les cantons de Berne et de Vaud; un Technicum du soir à Neuchâtel, à Genève, dans le canton de Vaud; quant à l'Université populaire, qui souvent n'a guère de populaire que le nom, elle existe dans le canton de Berne depuis longtemps, et dans le canton du Valais; dans le canton de Fribourg, en revanche, voilà quelques années qu'elle est tombée d'elle-même; on la trouve depuis dix ans dans le canton de Neuchâtel, à Genève sous le nom d'Université ouvrière, et dans le canton de Vaud. Dans plusieurs cantons, des Centres de loisirs sont à l'étude, mais on n'a pas encore institué d'organisme officiel.

La commission romande de physique s'est adressée à la conférence des chefs de Départements pour que les cantons se chargent de l'ensemble des frais occasionnés par ses travaux, en attendant que soit créé le Fonds national suisse de recherches en faveur de l'enseignement des sciences. La conférence est en principe disposée à appuyer ces efforts, puisqu'ils visent à la formation postuniversitaire des maîtres secondaires, à la création d'un centre de recherches en faveur de l'enseignement expérimental de la physique, d'un centre d'information et d'un manuel romand, à la coordination entre les enseignements romands, à la collaboration avec les professeurs d'université; mais elle ne veut pas donner un blanc-seing; il faudra qu'un programme soit établi et équilibré avant qu'elle n'accorde son appui financier.

A la fin de la séance, M. Jotterand transmet deux suggestions émanant de M. René Schenker, directeur de la Télévision romande: l'une qui consiste à informer périodiquement les écoles des émissions intéressantes, mais non proprement scolaires, et l'autre, à reprendre à un moment favorable les émissions, dramatiques ou, plus généralement, culturelles. Ces propositions sont acceptées en principe, leurs modalités d'exécution devront être étudiées par un groupe de travail formé de délégués de chacun des cantons.

Un dernier échange de vues a lieu sur le début de l'année scolaire; il permet de constater que, devant l'impossibilité où se trouve le canton de Berne de fixer en automne la reprise des classes, Neuchâtel a décidé de le faire sans tenir compte du canton de Berne, auquel pourtant il se sent lié; le canton de Vaud est aussi décidé, en principe, à le faire, mais de graves difficultés pratiques ont empêché jusqu'à présent la mise à exécution de cette décision.

M. Oguey peut alors clore les délibérations et, dans le hall même de l'Hôtel de ville, où la séance avait eu lieu, le président de Martigny, M. Edouard Morand, notaire, accueille au nom de la Commune les membres de la conférence et dit tout l'intérêt qu'il porte à ses travaux.

Après cet aimable et cordial intermède, auquel l'amigne donne tout son charme et sa signification, la conférence se déplace à la Rôtisserie du Sommet des Vignes, où l'on jouit d'une vue admirable sur Martigny

et sur toute la vallée du Rhône, et où le repas le plus délectable est offert par l'Etat du Valais et les soins d'un chef au-dessus de tout éloge.

L'après-midi permet d'admirer, concentrées dans le Comptoir de Martigny, les ressources économiques, agricoles et industrielles de la région, et notamment de somptueuses photographies en couleurs sur trois écrans, accompagnées d'un texte de Maurice Zermatten, qui montrent l'extraordinaire révolution de l'agriculture et surtout de l'arboriculture valaisannes. Puis, au Manoir, sous la conduite d'une hôtesse aussi aimable que compétente, c'est la visite, trop rapide au gré de chacun, mais passionnante, de l'exposition des masques folkloriques du Valais et d'autres cantons suisses, avant que, dans un profond pressoir, une savoureuse assiette valaisanne ne vienne accompagner le « coup de l'étrier ».

La nuit était tombée lorsque chacun rentra chez soi, s'arrachant avec regret à la chaleureuse hospitalité valaisanne.

Jean MOTTAZ